



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 21 juillet 2023

Autorisation de captation, d'enregistrement et de transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs

Dans le cadre d'une opération anti-rodéo de la Direction départementale de la sécurité publique sur la commune de Rezé, Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique a pris un arrêté préfectoral, ce 21 juillet, afin de protéger et assurer la sécurité des personnes.

Par cet arrêté, la captation, l'enregistrement et la transmission d'images sont autorisés, au moyen d'une caméra installée sur un drone, sur la commune de Rezé (cartographie dans l'arrêté), du lundi 24 juillet 2023 au dimanche 6 août 2023 inclus.

Cette autorisation est limitée aux périmètres géographiques figurant dans l'annexe de l'arrêté du 21 juillet ([arrêté en ligne sur le site de la préfecture](#)).

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes

02 40 41 20 78
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr